

Les conflits d'intérêts

M. Reynolds: Le député voudra-t-il répondre à une brève question?

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est possible qu'avec son consentement.

M. Herbert: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Reynolds: Le député a cité un journal, puis il a fait une seconde citation. Je sais d'où il les a tirées, mais pourrait-il nous dire qui est l'auteur de la seconde citation?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je crois bien que le député n'a pas lu le Livre vert, parce que, à part le premier exemple, toutes les autres citations venaient du Livre vert que nous sommes censés étudier ce soir.

M. Reynolds: Le député a dit qu'il s'agissait d'un journal.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat. De notre côté, nous essaierons de limiter nos interventions à 10 minutes environ; ce ne sera pas trop difficile pour moi, car je ne veux pas m'étendre trop longuement sur ce que vient de dire le député de Vaudreuil (M. Herbert). Même si l'on peut se lancer dans un débat sémantique sur le nom honorable de sa circonscription, une partie de son intervention, que j'ai suivie avec grand intérêt, tombait, à mon avis, dans le vaudeville, car il est évident qu'il doit y avoir une distinction entre les conflits d'intérêts d'un ministre et ceux d'un député, à cause des différences de responsabilités et de fonctions et du pouvoir discrétionnaire de chacun. Si le député ne le comprend pas, il sera vraiment très difficile de tenir un débat valable sur le sujet.

Ceci dit, permettez-moi de me joindre au député et d'affirmer qu'il ne s'agit pas simplement de déterminer si un député doit être ici à temps plein ou à temps partiel. Il y a bien d'autres questions. Pendant l'intervention du député, quelqu'un a lancé: «Et les agriculteurs ou les pêcheurs?» On pourrait aussi mentionner certaines femmes députés, engagées dans le Mouvement de libération de la femme.

Toute l'affaire est si confuse et complexe qu'il faut absolument l'étudier en comité. Au sujet des ministres, on a fait de l'autre côté certaines observations sur la différence d'attitudes et de responsabilités des ministres et députés de notre parlement et de ceux du modèle des parlements.

Certains commentaires entendus aujourd'hui et pendant la période de questions des deux ou trois derniers jours défient l'imagination. Je dois dire que je suis heureux de voir que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) et le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie sont de retour. S'il y a eu une révélation en ce qui concerne le problème du conflit d'intérêts, c'est dans la question que ce dernier a adressée au chef de l'opposition (M. Stanfield). Il lui a demandé si le conflit d'intérêts ne consistait pas à exercer des charges publiques dans le but de gagner des avantages personnels. Si cette

question du ministre a exposé sa façon de concevoir le présent débat, elle est plus révélatrice qu'un long discours.

● (1750)

Il est évident que la recherche du gain pourrait entrer en ligne de compte, mais ce qui compte surtout c'est d'éviter par avance que le public n'ait à s'interroger. Ne serait-ce pas la même chose si un médecin de renom exploitait un établissement de pompes funèbres? Ses concitoyens se demanderaient si ce médecin accomplit tous ses devoirs professionnels... selon le volume d'affaires des pompes funèbres! Mais je le répète, ce qui compte c'est d'éviter que le public n'ait à s'interroger.

A cet égard, monsieur l'Orateur, et comme je suis chargé des télécommunications par le chef de mon groupe, j'ai à faire part d'une question à la Chambre. Car c'est bien ici que doit être soulevée la question des intérêts du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson). Je l'ai prévenu de mon intention d'aborder cette question, et je suis heureux de le voir ici ce soir.

Je tiens à ce qu'il soit bien précisé, monsieur l'Orateur, que rien dans les propos que je vais maintenant tenir pendant quelques minutes n'est destiné à traduire mes rapports personnels avec le ministre. Mais je suis tout à fait persuadé qu'ayant eu six ans et cinq mois pour se défaire, en les confiant à une fiducie à gestion autonome ou à fonds bloqués, des actions de la Newfoundland Broadcasting Company Limited, et ne l'ayant pas fait, il se trouve dans une situation de conflits d'intérêts. Il est ministre, et il se trouve qu'un organisme de l'État, le CRTC, est chargé de délivrer les licences. Je m'empresse d'ajouter que la Newfoundland Broadcasting Company Limited compte trois actionnaires.

Le ministre a fait son entrée au cabinet le 6 juillet 1968. Il venait alors d'être nommé ministre de la Production de défense. Il fut par la suite ministre des Approvisionnements et Services, puis ministre des Transports et Communications, où il se trouvait directement lié à la question de l'attribution des fréquences radiophoniques et à celle des études techniques visant à déterminer s'il convient de créer un nouveau poste de radio, et il est à présent ministre de l'Expansion économique régionale. Ce ministère a beaucoup d'intérêts dans l'est du Canada, ainsi que des ententes contractuelles avec la Newfoundland Broadcasting Company Limited, pour des questions de publicité, de même qu'avec d'autres media des provinces de l'Atlantique.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de passer l'histoire de la Newfoundland Broadcasting Company Limited au crible, même si nous assistons actuellement à un échange de propos aigres-doux entre M. Pickersgill, le ministre et l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, seul père de la Confédération encore vivant, M. Smallwood, qui lance de vertes allusions sur la manière dont la société s'est formée. Radio-Canada a mis du temps à s'installer à Saint-Jean; elle y est arrivée finalement en 1964.

Je l'ai déjà signalé, la société compte trois actionnaires: le frère du ministre détient une action, M. Jeff Stirling 151 et le ministre 148, soit 49,33 p. 100 de l'ensemble des actions. Il est donc naturel qu'il manifeste un intérêt soutenu envers l'entreprise.